



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 4 mars 2021



Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2021

Compte-rendu des décisions du Maire

- **D01-2021FIN** : Demande de subventions : requalification de l'école élémentaire des Escholiers
- **D02-2021FIN** : Demande de subventions : couverture de courts de tennis
- **D03-2021FIN** : Demande de subvention pour le fonctionnement de l'école de musique
- **D04-2021FIN** : Tarification du séjour d'hiver du 14 au 20 février 2021
- **D06-2021FIN** : Modification de la tarification de la maison de la petite enfance, en lien avec les attentes de la CAF
- **D07-2021FIN** : Tarification bus scolaire collégiens 2020/2021
- **D08-2021FIN** : Convention de prise en charge des frais relatifs à l'incinération des corps de chats non-identifiés
- **D09-2021FIN** : Contrats de dégraissage et de dépoussiérage des installations VMC

- **D10-2021FIN** : Contrat de maintenance des progiciels SIECLE, ETERNITE et ETERNITE CARTO +
- **D11-2021FIN** : Demande de subventions : requalification de l'école élémentaire des Escholiers (annule et remplace la D01-2021FIN)
- **D12-2021FIN** : Demande de subventions : couverture de courts de tennis (annule et remplace la D02-2021FIN)
- **D13-2021FIN** : Demande de subventions : aménagement des cours d'écoles
- **D14-2021FIN** : Contrat de maintenance des WC autonomes, séparateurs d'hydrocarbures et bacs à graisse
- **D15-2021FIN** : Convention de prestations de service en accompagnement professionnel
- **D01-2021POP** : Contrat de services légibase état civil, cimetière, élections
- **D02-2021POP** : Tarifs 2021 des concessions funéraires des cimetières de la commune

1- Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021 (JP. PIOT)

Débat d'Orientations Budgétaires 2021



Conseil municipal du 04.03.2021



Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.



- 1- Contexte économique national
- 2- Situation financière de la collectivité fin 2020
- 3- Orientations budgétaires 2021
- 4- Grandes masses du budget 2021
- 5- Grands projets d'investissements 2021
- 6- Les engagements pluriannuels actuels et futurs
- 7- Données RH
- 8- Données dette



1- CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

- Le Produit Intérieur Brut a lourdement chuté, une baisse de 11 % est annoncée pour l'année 2020.
- Les effets du plan de relance et la reprise économique, et sous réserve de nouvelle période de confinement stricte, devraient faire remonter la croissance de 8 % en 2021
- Le taux de chômage a fortement augmenté, atteignant 9,7 % en 2020
- La dette publique a progressé de plus de 15 points sous l'effet des déficits abyssaux, elle devrait frôler les 120 % du PIB
- L'inflation devrait se situer autour de 0,7% pour l'année 2021.



Fiscalité 1/1

- Suppression complète de la TH confirmée pour 2023. En contrepartie, les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Pour Saint Jean de Vedas le transfert de foncier départemental est supérieur aux pertes de produit de taxe d'habitation (coefficient de 0.87)
- La revalorisation des bases servant à l'assiette de la taxe foncière sera quasi nulle (0.2 %) pour cette année 2021
- Il est prévu une diminution de 50 % de la valeur locative des établissements industriels. La perte de produit fiscal sera compensée par l'Etat sur le stock comme sur la dynamique de cette assiette mais pas sur le taux (taux de référence 2020)



Fiscalité 2/2

- La loi de finances s'inscrit dans le prolongement du plan de relance annoncé le 3 septembre 2020 → 100 milliards d'euros
- Trois grands volets :
 - Transition écologique → 30 milliards d'euros
 - Compétitivité des entreprises → 34 milliards d'euros
 - Cohésion sociale et territoriale → 36 milliards d'euros

De nombreux projets municipaux pourront être fléchés sur ces cofinancements sur le volet transition écologique (rénovation énergétique, biodiversité, lutte contre l'artificialisation, les infrastructures et les mobilités vertes)

Dotations et concours

- Légère baisse de la DGF → 25 000 euros
- Perte de la DSR → - 100 000 euros
- Automatisation du FCTVA en 2023
- Possibilité d'augmenter le taux communal de la taxe d'aménagement jusqu'à 20% pour la réalisation de travaux substantiels de voirie/réseau, de restructuration ou de renouvellement urbain visant à renforcer l'attractivité des zones concernées et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population.

2 - SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE FIN 2020

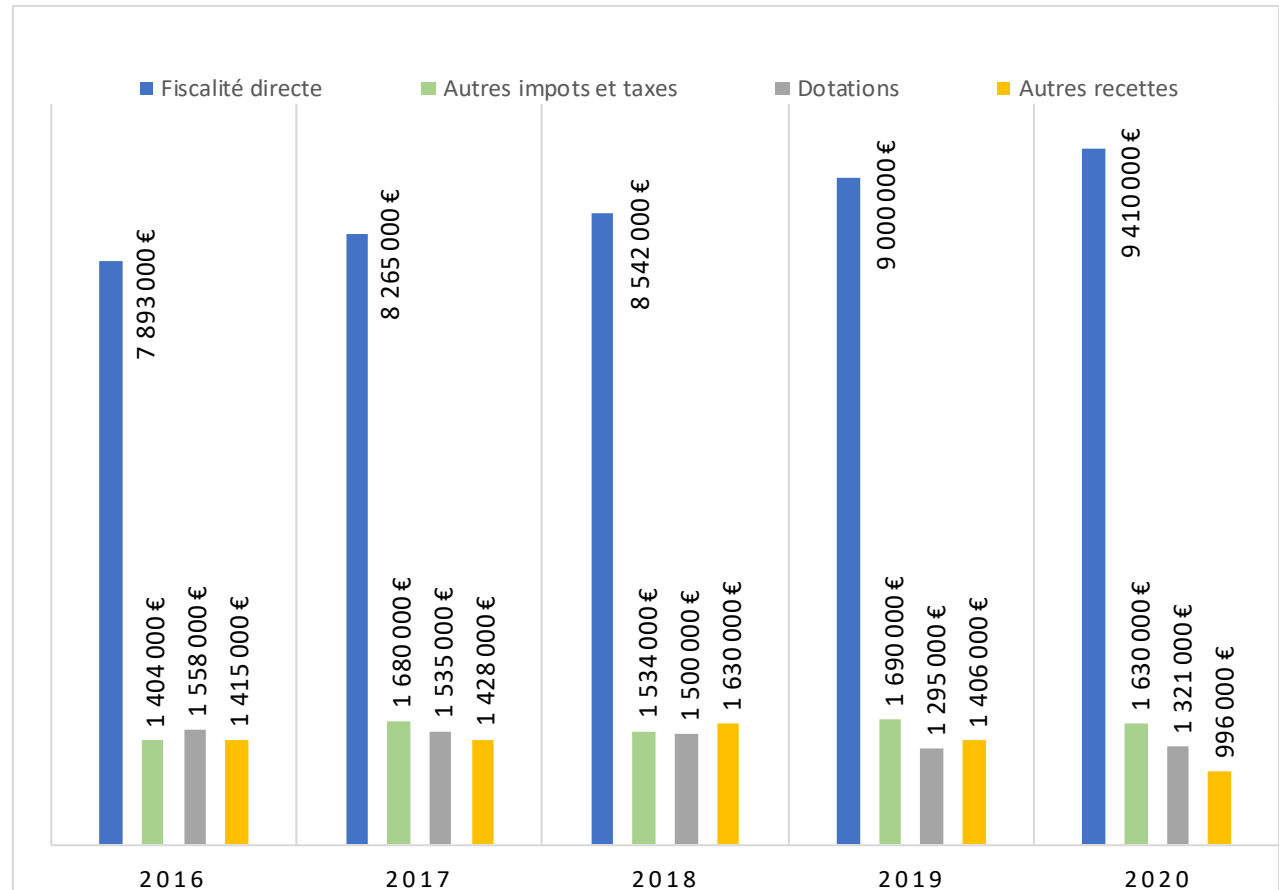


La situation financière de la commune se caractérise par :

- Des recettes de fonctionnement qui évoluent moins vite que la progression des dépenses de fonctionnement depuis trois exercices budgétaires
- Une dynamique fiscale soutenue du fait des constructions neuves et une progression des droits de mutation
- Un désendettement progressif et un niveau d'endettement modéré

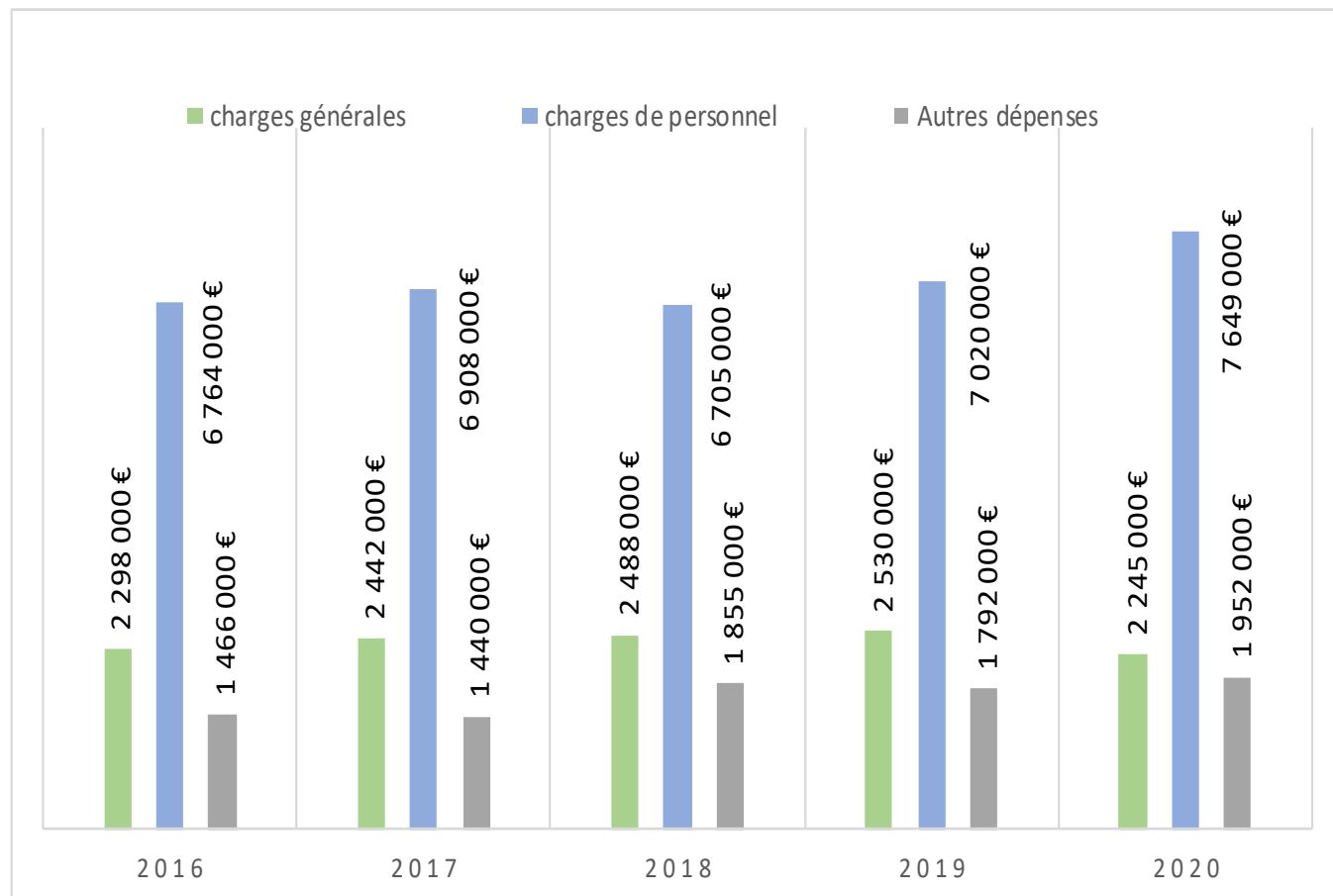
Des recettes de fonctionnement impactées par la crise sanitaire

Lourdement impactées par la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement gardent une évolution positive grâce à la dynamique fiscale du territoire



Des dépenses de fonctionnement avec une évolution nécessaire pour répondre aux besoins

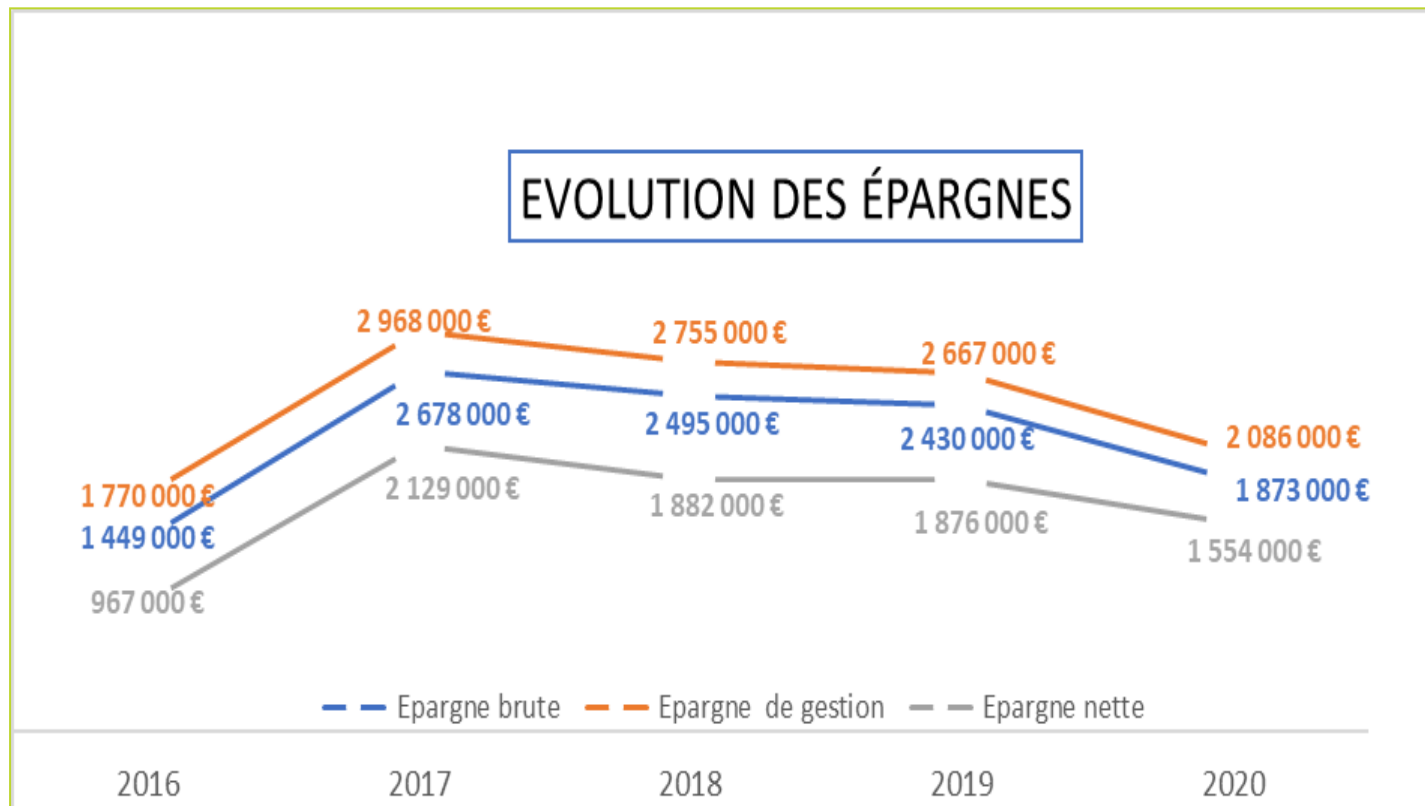
L'adaptation des services aux besoins d'une ville en développement nécessite une augmentation des charges de fonctionnement (charges courantes et de personnel)



Une épargne maintenue à un niveau élevé

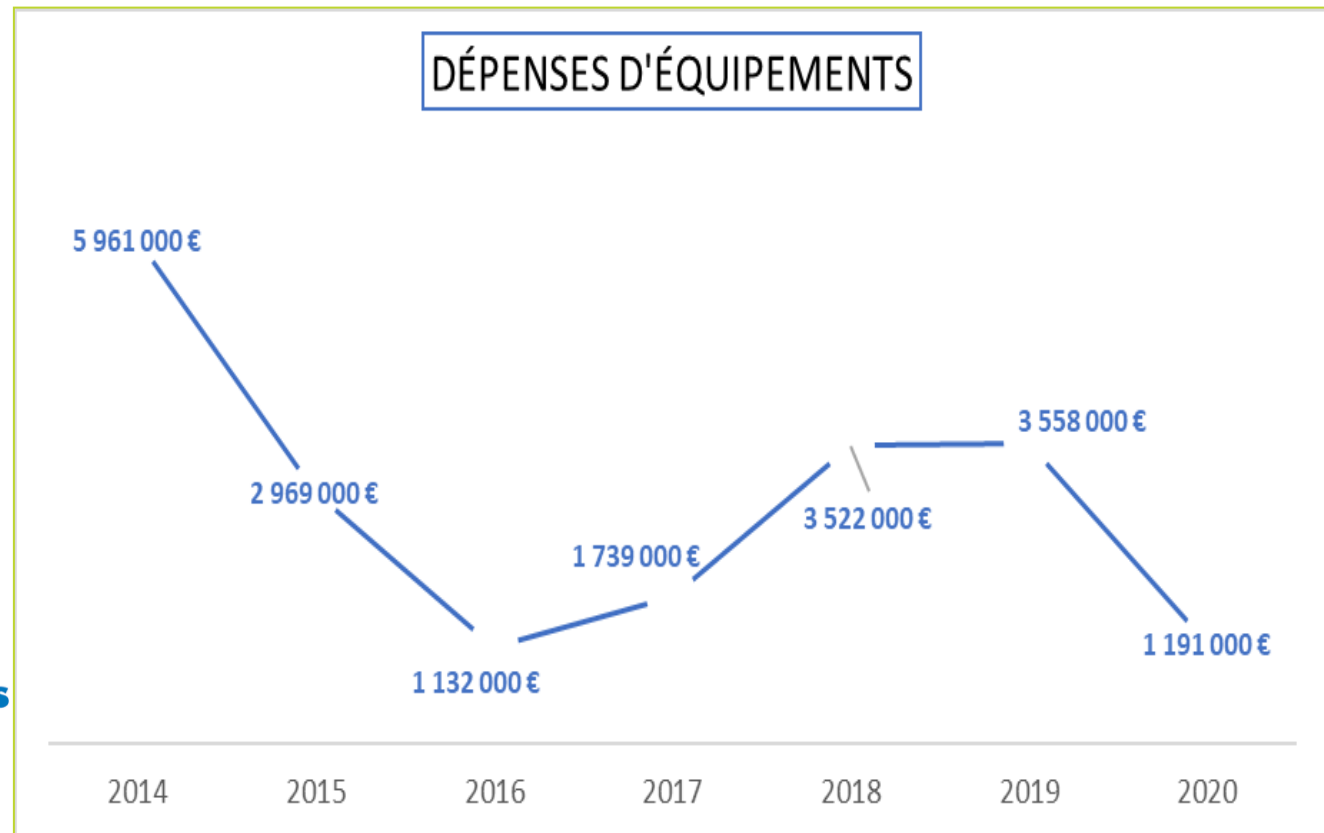
- L'épargne brute correspond aux recettes de fonctionnement dégagées chaque année pour financer le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'investissement.
- L'épargne nette correspond à l'excédent de fonctionnement (épargne brute) diminué des remboursements en capital de la dette. Elle détermine le montant net d'autofinancement dégagé chaque année pour investir.

Ces indicateurs montrent que la commune dispose de marges pour investir et renforcer certaines politiques publiques au bénéfice des védasiens.



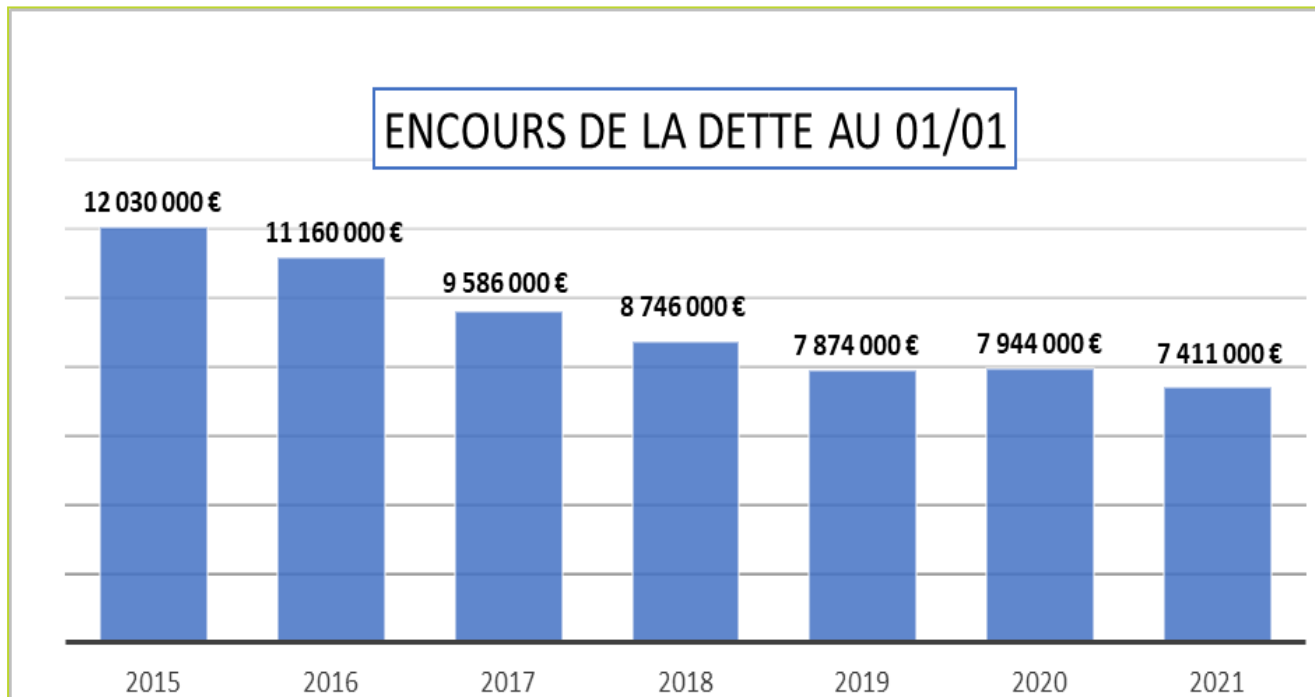
Une année de transition au niveau des dépenses d'investissement

Par le report du deuxième tour des élections municipales et le changement de municipalité, cette année 2020 est une année de transition au niveau des programmes d'investissement. Les premiers grands programmes d'investissement de la nouvelle équipe municipale débuteront avec le budget 2021.



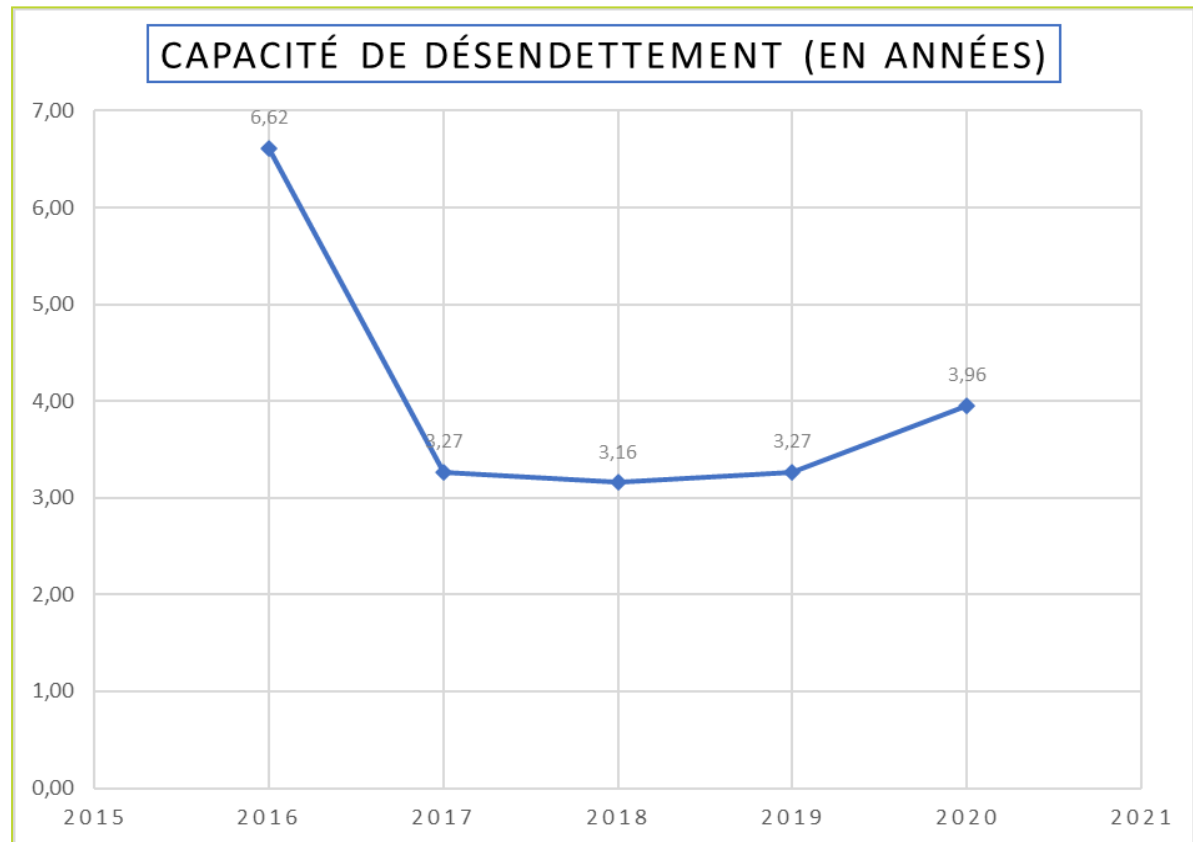
Une commune qui se désendette

L'encours de dette de la collectivité s'établit à 7 411 000 € au 01 janvier 2021. Cet encours est en diminution du fait de l'absence de souscription d'emprunt en 2020. Cet encours permet d'envisager une politique d'investissement volontariste dans les années futures.



Une commune qui se désendette

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Aujourd'hui les seuils d'alerte sont compris entre 10 et 12 ans.



3- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



Le budget 2021, premier budget de notre mandat sera :

- Ambitieux en inscrivant la commune dans une politique volontariste pour la ville de demain ;
- Responsable et rigoureux avec une gestion budgétaire réaliste, et prudente sur l'utilisation des deniers publics et sans augmentation de la fiscalité ;
- Solidaire et protecteur en accompagnant la population la plus fragile ;
- Moderne en proposant des projets innovants pour répondre aux défis la transition climatique et écologique.



4- GRANDES MASSES DU BUDGET 2021

Les grandes masses budgétaires en fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement		2020	2021		
Chap.		BP	Prévision BP	Prévision d'évolution	Commentaires
O11	Charges à Caractère Général	2 580 000 €	2 670 000 €	+3.49%	
O12	Charges de Personnel	7 350 000 €	8 100 000 €	+10.20%	+ 5.87% / CA 2020, le budget 2020 avait été sous-estimé
O14	Atténuation de produits	1 060 000 €	1 086 200 €	2.47%	
65	Autres Charges de Gestion	540 000 €	621 103 €	+15%	↗ subventions et participations
66	Charges Financières	225 000 €	198 000 €	- 12%	↘ intérêts d'emprunt
67	Charges exceptionnelles	30 000 €	28 000 €		
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement		11 785 000 €	12 703 303 €	+ 7.79%	

Les grandes masses budgétaires en fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement		2020	2021		
Chap.		BP	Prévision BP	Prévision d'évolution	Commentaires
013	Atténuations de Charges	120 000 €	200 000 €	+67%	
70	Produit des Services	1 030 000 €	990 000 €	- 4%	Crise sanitaire
73	Impôts et Taxes	10 840 000 €	11 702 300 €	+8%	↗ produit fiscal et droits de mutation
74	Dotations	1 321 900 €	1 186 000 €	- 10%	Perte de la DSR
75	Autres Produits (Revenus des Immeubles)	400 900 €	370 000 €	- 8%	Crise sanitaire
77	Produits exceptionnels	190 000 €	110.000 €		
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		13 902 800 €	14 558 300 €	+4.71%	

Les grandes masses budgétaires en dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 (charges à caractère général) → 2.670.000 €

- Achats de repas pour les différentes structures
- Charges liées aux différents fluides
- Entretien des bâtiments
- Charges de maintenance
- Fournitures de petit équipement

- Chapitre 012 (frais de personnel) → 8.100.000 €

Nouveaux recrutements prévus :

- 2 agents de police
- 1 informaticien
- 1 chargé de projet pour la maison de la nature et de l'environnement
- 1 psychologue à mi-temps
- 1 agent chargé de la police de l'urbanisme

Réforme du régime indemnitaire



Les grandes masses budgétaires en dépenses de fonctionnement

- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) → 621 000 €
 - Indemnités des élus → 130.000 €
 - Subventions aux associations → 160.000 €
 - Coopératives scolaires → 58.000 €
 - OGEC → 100.000 €
 - Subvention au CCAS → 40.000 €
 - Créances devant être admises en non-valeur → 20.000 €
- Chapitre 66 (charges financières → 200.000 €
 - intérêts des emprunts en cours
- Chapitre 014, (Atténuation de produits) → 1.086.200 €
 - l'attribution de compensation versée à la métropole
 - le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU du fait du déficit de logements sociaux
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) → 28.000 €

Les grandes masses budgétaires en recettes de fonctionnement

- Chapitre 70 (produit des services) → 990.000€
 - Recettes provenant des structures municipales (cantines, crèche, garderies, centre de loisirs,...)
- Chapitre 73 (Impôts et taxes → 11.702.300 €
- Chapitre 74 (dotations, subvention et participations) → 1.186.000€
- Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) → 370.000 €
 - loyers perçus par la commune au titre de ces immeubles et de l'occupation de son domaine public.
- Chapitre 77 (produits exceptionnels) → 110.000€
 - Mécénat et partenariats pour le « festin de pierres »
- Chapitre 013 (atténuation de charges → 200.000 €
 - remboursements de salaires pour les arrêts maladie et les décharges syndicales.



Les grandes masses budgétaires en investissement

Dépenses réelles d'investissement		2020	2021	
Chap.		BP	Prévision BP	Commentaires
16	Emprunt (capital)	535 000 €	539 000 €	
20	Immobilisations incorporelles	569 800 €	695 325 €	
204	Subventions d'équipement versées	757 051 €	787 051 €	AC d'investissement et Fonds de concours Métropole
21	Immobilisations corporelles	1 109 935 €	855 500 €	
23	Immobilisations en cours		690 000 €	
Total Dépenses Réelles d'investissement		2 971 787 €	3 566 876 €	

Recettes réelles d'investissement		2020	2021	
Chap.		BP	Prévision BP	Commentaires
13	Subventions	100 000 €		Subventions inscrites après notification
10	Dotations, fonds divers	2 294 526 €	645 000 €	
16	Emprunts		1 100 000 €	
Total Recettes Réelles d'investissement		2 394 526 €	1 745 000 €	

Les grandes masses budgétaires en dépenses d'investissement

→ Près de 600.000 € seront consacrés cette année à la rénovation de nos bâtiments, à l'achat de matériel pour les associations, les écoles et les services communaux. La qualité de vie au travail passe également par la possibilité d'utiliser du matériel performant.

5- GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021

Grands projets d'investissement 2021

- Réhabilitation école élémentaire des Escholiers
- Création des cours Oasis
- Construction d'un centre de jeunesse
- Couverture des tennis et rénovation de cours
- Création d'une maison de la nature et de l'environnement et réhabilitation parc du Terral
- Extension gendarmerie



Les grandes masses budgétaires en dépenses d'investissement

- Fonds de concours de 500.000 € au bénéfice de la Métropole pour les grands travaux d'investissement lancés en fin d'année 2020 et qui se termineront au cours du premier semestre 2021
- 30.000 € pour la subvention accordée par la commune pour les achats de vélo
- 257.051 € pour la dotation annuelle au titre de l'attribution de compensation d'investissement au bénéfice de la métropole.
- 539.000€ de remboursement du capital de la dette

Les grandes masses budgétaires en dépenses d'investissement

Pour financer ces grands projets, il ne sera pas fait appel à une augmentation des impôts

- Autofinancement de plus de 2 millions d'euros
- 465.000 € au titre du FCTVA
- 180.000 € au titre des taxes d'aménagement
- Emprunt prévisionnel de 1.1 million d'euros maximum. Cette prévision sera diminuée dès les notifications de subventions reçues.

6- ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ACTUELS ET FUTURS

L'annualité budgétaire s'impose aux collectivités. Le recours aux autorisations de programme, autorisations d'engagement et aux crédits de paiement constitue un aménagement au principe de l'annualité budgétaire qui permet de tenir compte de la réalité , à savoir que certaines dépenses notamment d'investissement, voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices.

Cette procédure permet à la commune de ne faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.



Projet	2020	2021	2022	2023
Travaux voirie	250 000€	250 000€		
Salle des fêtes Gymnase	520 000€	5 050 000€	5 030 000€	

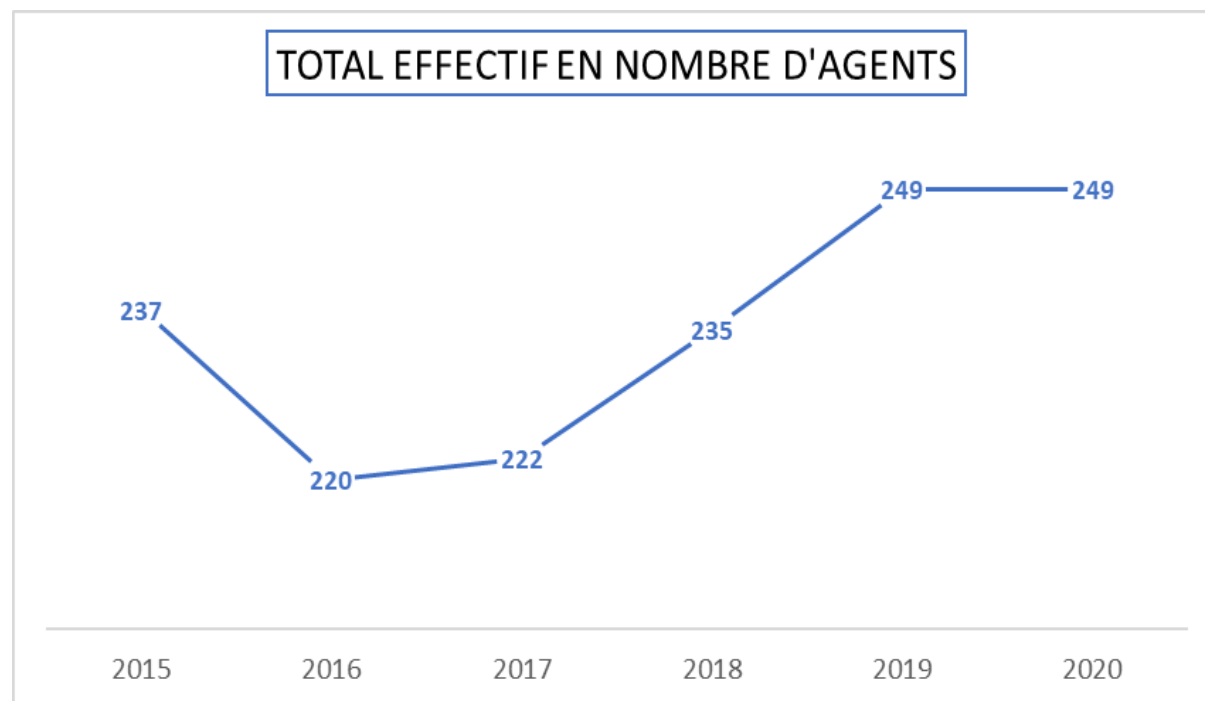
- Autorisation de programme à clôturer lors du bilan annuel des AP/CP du fait de l'arrêt de ce projet.

Projet	2021	2022	2023	2024
Réhabilitation école des Escholiers	250 000 €	1 271 000 €		
Création des cours Oasis	280 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Construction d'un centre de jeunesse	126 000 €	800 000€	790 000 €	
Couverture des tennis et rénovation de cours	306 000 €	1 300 000 €		
Création d'une maison de la nature et de l'environnement et réhabilitation parc du Terral	350 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Extension gendarmerie	28 000 €	300 000 €	150 000 €	

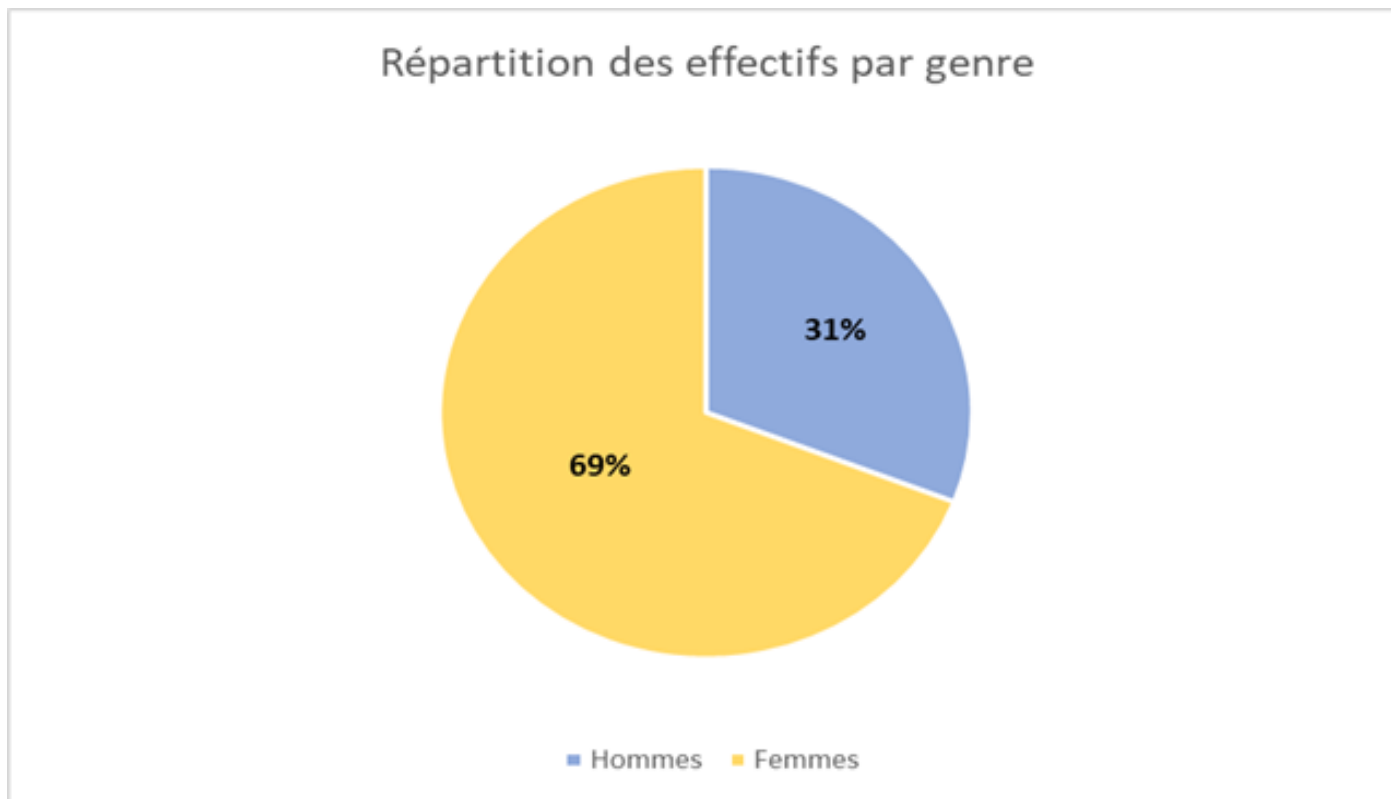
7- DONNEES RH

L'évolution des effectifs de la ville

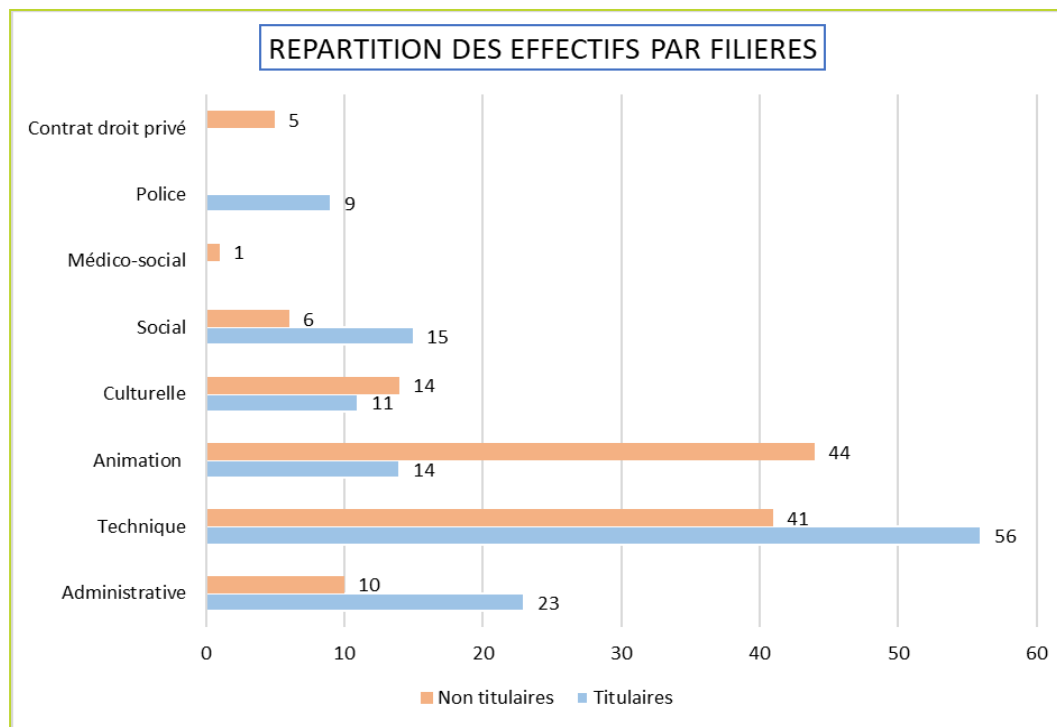
Après une forte augmentation des effectifs au cours de l'année 2019, l'année 2020 a été marquée par une stabilisation de ces derniers. Cette augmentation de 2019 répondait au développement de la population et de la nécessaire adaptation des services municipaux notamment avec l'ouverture d'une école.



L'évolution des effectifs de la ville

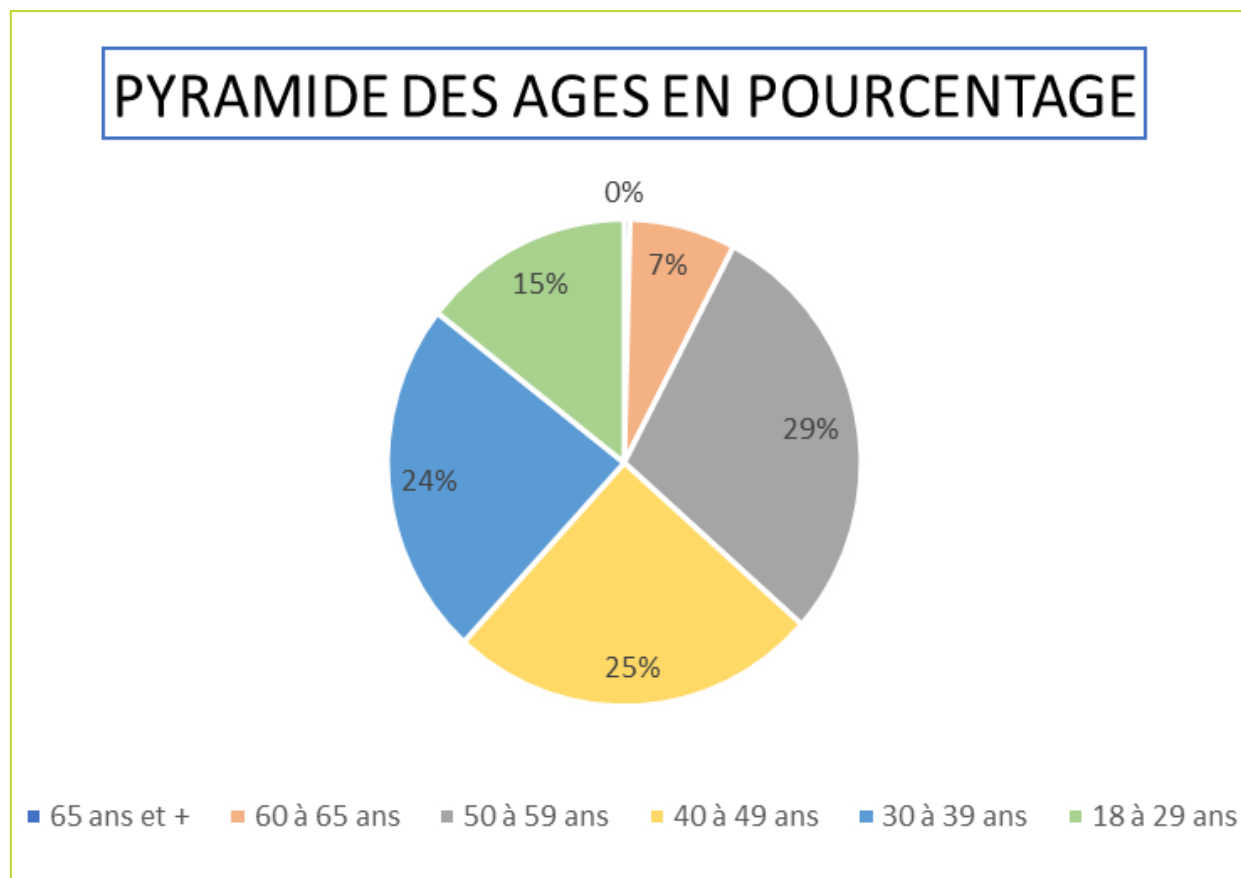


L'évolution des effectifs de la ville

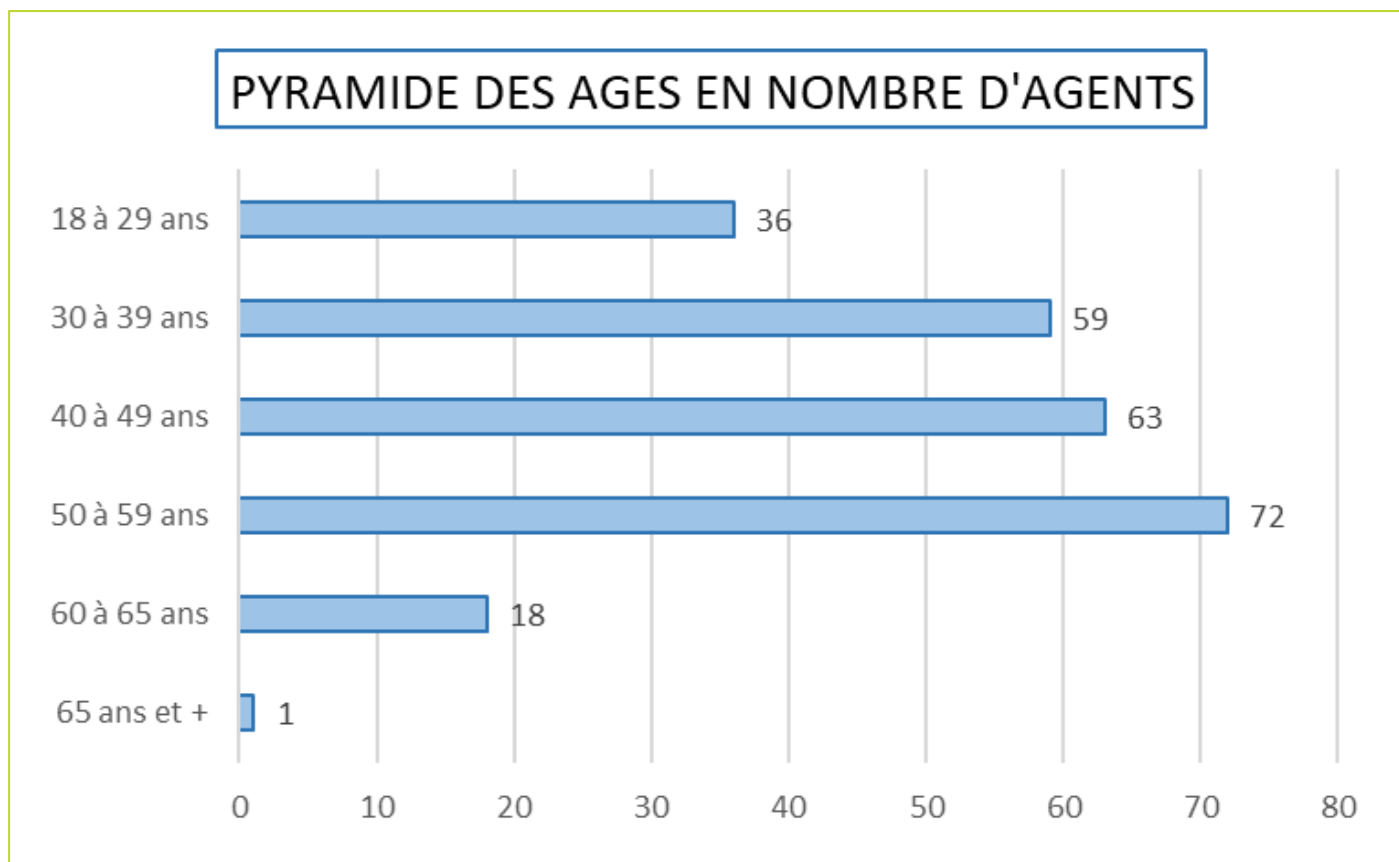


La filière technique est la plus fortement représentée

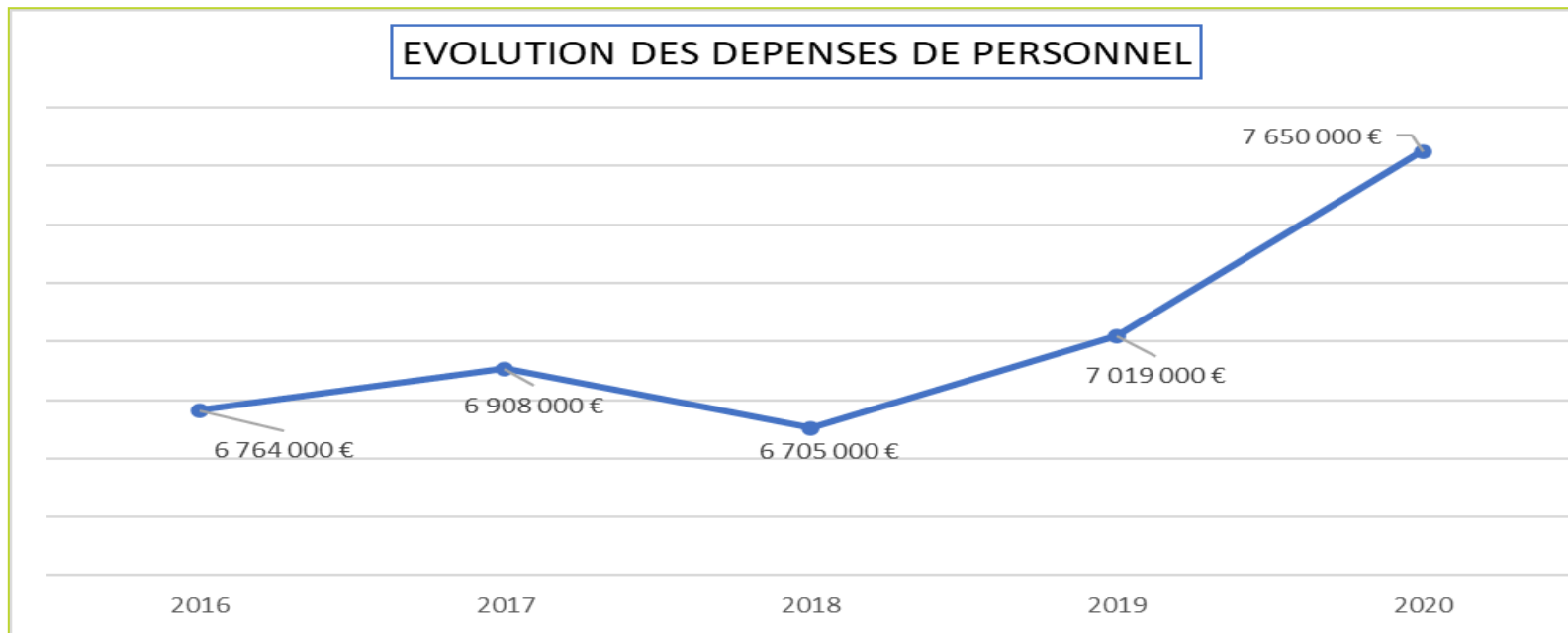
L'évolution des effectifs de la ville



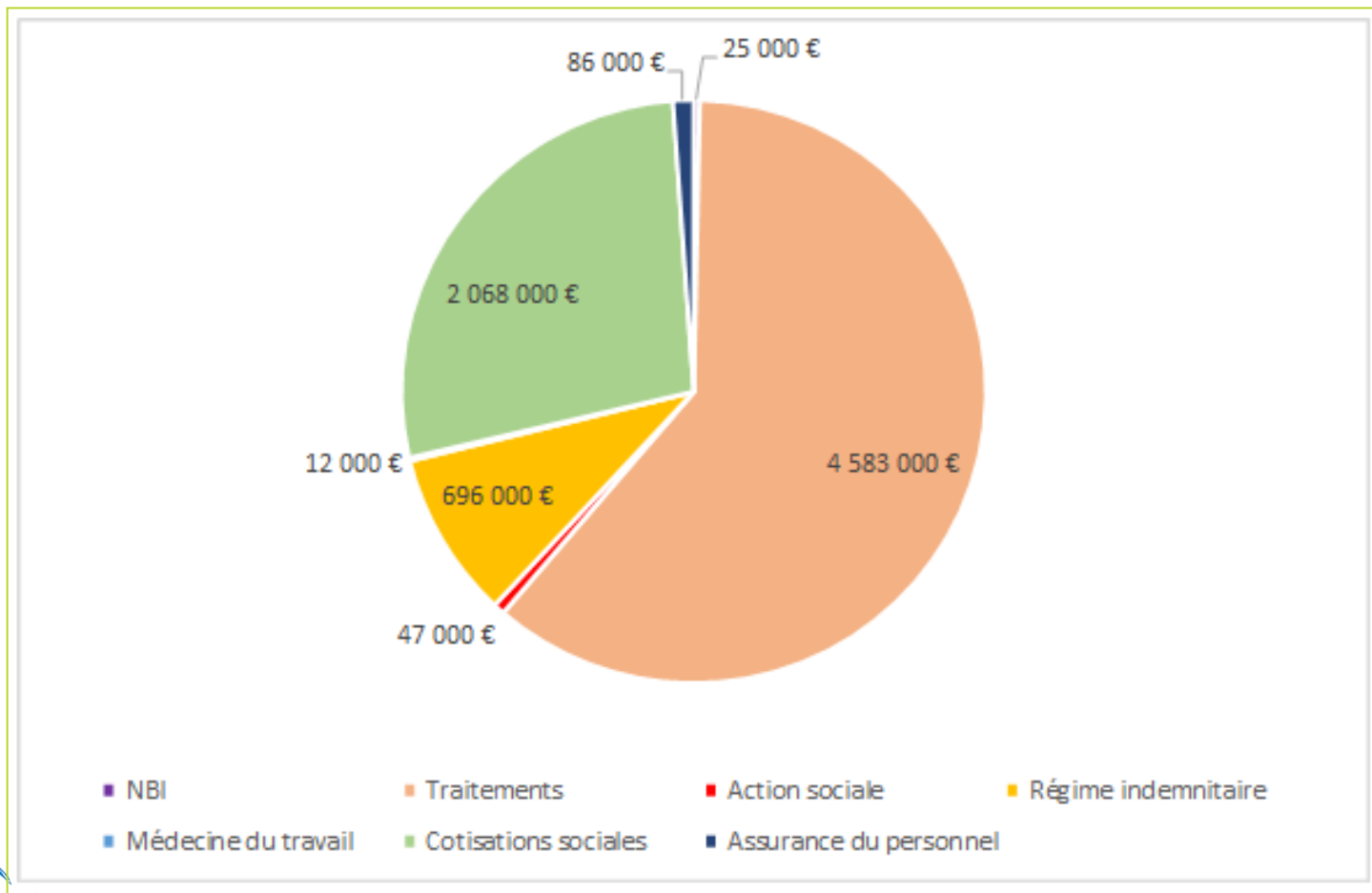
L'évolution des effectifs de la ville



Les dépenses de personnel



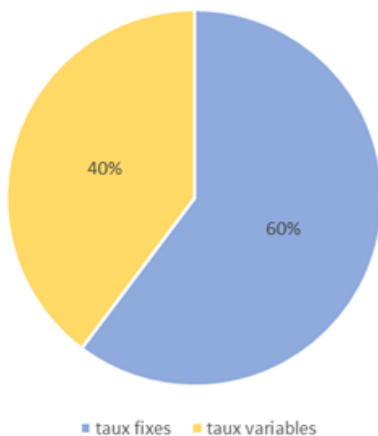
Les dépenses de personnel



8- DONNEES DETTE

La structure de la dette

REPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



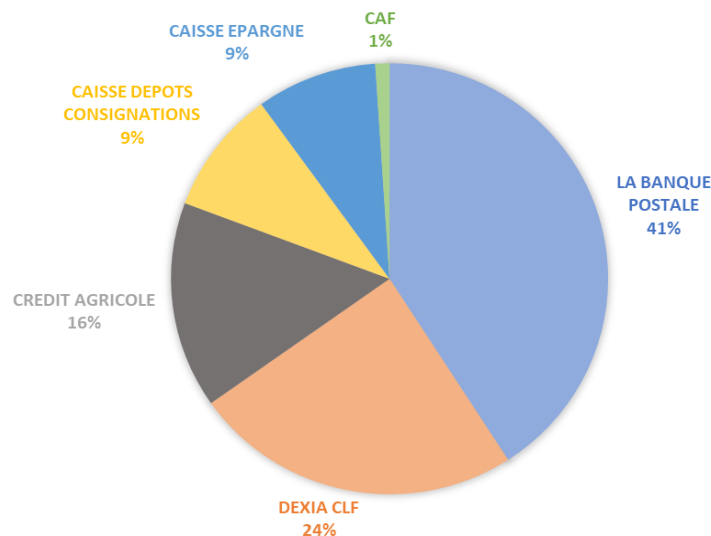
Structure de la dette saine et sans risque. 12 emprunts classés A1 selon la charte Gissler.

Gestion prudente de la dette, emprunts majoritairement à taux fixe

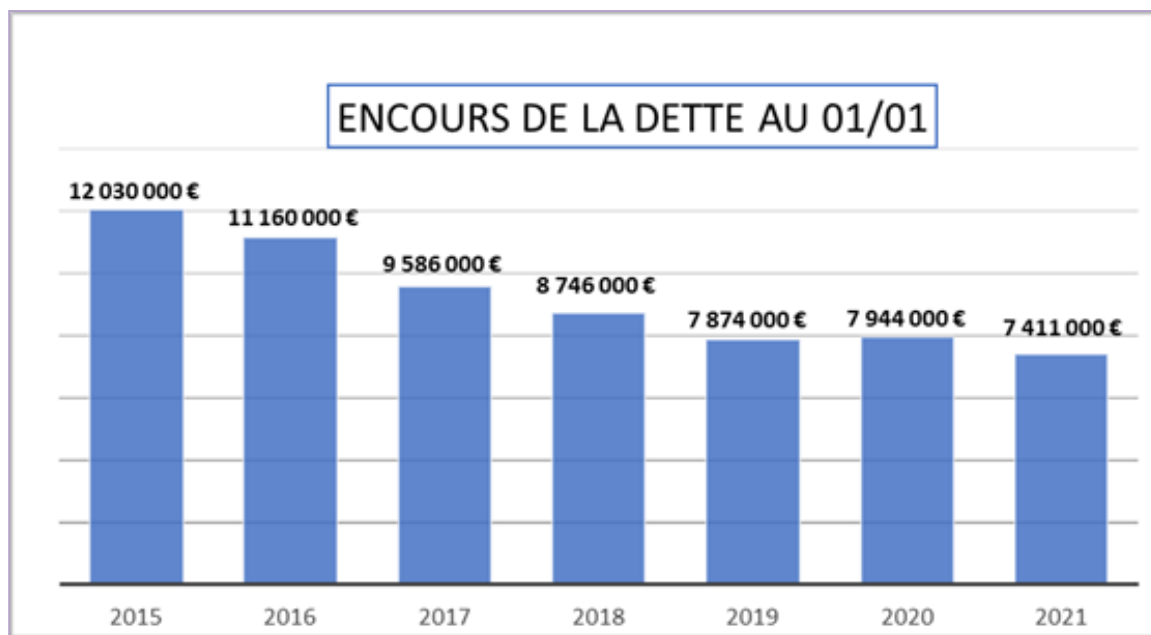
Gestion de la dette sécurisée avec une répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs



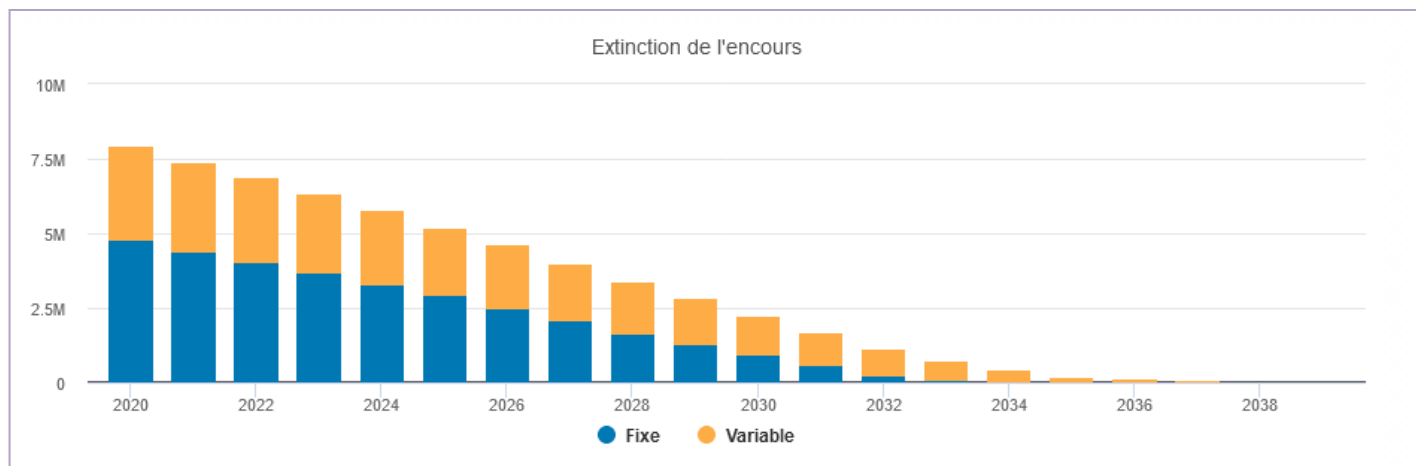
RÉPARTITION PAR PRÊTEUR



La structure de la dette



La structure de la dette



Profil d'extinction de la dette



FIN



2 – Création d'un emploi de catégorie C service informatique (V. Fabry)

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de catégorie C « d'adjoint technique » de la filière technique à temps complet pour exercer la fonction assistant informatique avec, comme principales missions :

- Installation et maintenance des équipements informatiques, du parc des systèmes d'impression et de la téléphonie
- Assistance aux utilisateurs
- Participer à la définition de la sécurité informatique

3 – Création d'un emploi de catégorie A chargé(e) de missions aménagement du territoire (V. Fabry)

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de catégorie A dans le grade d'ingénieur territorial à temps complet pour exercer la fonction de chargé(e) de missions aménagement du territoire avec, comme principalement les missions :

- Concevoir et piloter les aménagements sur l'espace public en lien avec 3M
- Gérer les programmes de voirie et les relations opérationnelles avec 3M
- Gérer les programmes liés aux espaces verts publics en lien avec 3M
- Piloter les études de diagnostic, d'opération et d'aménagement sur le patrimoine communal

4 – Création d'emploi de catégorie B et A responsable de la communication (V. Fabry)



Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de catégorie B « rédacteur territorial » et A « attaché territorial » à temps complet pour exercer la fonction de responsable de la communication avec, comme principales missions :

- Piloter la stratégie de communication de la ville
- Veiller à la cohérence des actions de communication en termes de calendrier et de message
- Conception et réalisation des différents supports et outils de communication de la Ville
- Apporter conseil et assistance aux services et proposer des actions de communication adaptées à leurs besoins dans un cadre budgétaire maîtrisé
- Coordonner et développer les relations avec la presse
- Superviser l'organisation et la mise en œuvre du système d'information en lien avec le technicien informatique
- Participer à l'évolution du site internet de la Ville (veille, mise à jour)
- Assurer la gestion administrative et managériale du service

En fonction du candidat retenu, l'affectation se fera soit sur ce poste de catégorie A soit sur ce poste de catégorie B.



5 – Création d'emploi de catégorie C et B agent de contrôle des constructions et de gestion des arrêtés de voirie (V. Fabry)

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de catégorie C « adjoint technique » et de catégorie B (technicien territorial) à temps complet pour exercer la fonction d'agent de contrôle des constructions et de gestion des arrêtés de voirie pour le service urbanisme avec, comme principales missions :

- Contrôle des travaux liés à l'urbanisme, en cours sur la commune
- Rédaction des courriers, procès-verbaux et arrêtés divers si nécessaire
- Contact avec les administrés pour échanger sur les contentieux
- Contrôle de la conformité des autorisations du droit des sols
- Aide au fonctionnement du service urbanisme à la demande du chef de service
- Rédaction des arrêtés de voirie, contrôle et information des riverains

En fonction du candidat retenu, l'affectation se fera soit sur le poste de catégorie B, soit sur le poste de catégorie C.



**6 – Convention pour une mission
d'assistance à la recherche de
financements pour la rénovation
énergétique des bâtiments publics et à la
préparation des dossiers de demandes
(C. Van Leynseele)**

7 – Modification du règlement intérieur du Conseil municipal (F. Rio)

Monsieur le Maire propose de remplacer la phrase :

*« Sur proposition du maire, des comités consultatifs régis par l'article L.2143-2 du CGTC, sont créés en **complément** de ces commissions »*

Par la phrase :

*« Sur proposition du maire, des comités consultatifs régis par l'article L.2143-2 du CGTC, sont créés en **substitution** des commissions culture, sécurité, finances, aménagement du territoire, éducation-enfance-jeunesse, vie démocratique, sport & vie associative et développement durable. La commission d'accessibilité aux personnes handicapées reste municipale ».*



8 – Concours de masques de Carnaval à destination des enfants de la commune (V. Fabry)

En raison des contraintes liées à la pandémie de COVID 19, le Carnaval comme nous le connaissons, avec ses déguisements et sa déambulation en fanfares ne pourra être organisé cette année. En l'absence de cette festivité, la commune a souhaité faire participer les jeunes Védasiens et leur esprit créatif à cette tradition festive qui marque la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps.

Pour cela, Monsieur le Maire propose d'organiser un concours de masques de Carnaval à destination des enfants de la commune de Saint-Jean-de-Védas.



Questions écrites / orales